



Dénomination . FLEURY ET ASSOCIES

N° Gestion . 1997B02180 - N° Identification 414435719

Dépôt N° 12204 du 01/12/2009

Acte N° . 1/1 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE (le 24/11/2009)

Séparateur Geide édité le 01/12/2009

Paramètre 1 . Greffe

7802

Paramètre 2 . Numéro de gestion

1997B02180

Paramètre 3 . Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2009

Paramètre 5 . Référence document

122041

Paramètre 6 . Nombre de pages

0

Paramètre 7 . Mode de copie

Sans écrasement

Copie certifiée conforme



FLEURY ET ASSOCIES

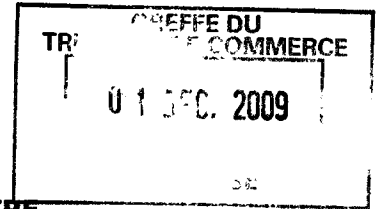
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 28 RUE DE LA BRETONNERIE

95300 PONTOISE (VAL D'OISE)

414 435 719 RCS PONTOISE

12204



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,
et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Jocelyne FLEURY, propriétaire de | 25 parts |
| - la société FL & ASSOCIÉS, propriétaire de | 355 parts |
| - Monsieur Michel FLEURY, propriétaire de | 120 parts |

soit un total de	500 parts
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.	

Monsieur Michel FLEURY préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies de convocations,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, à l'unanimité des associés, désigne un commissaire aux comptes titulaire, ainsi, bien entendu, qu'un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- Monsieur Eric FERTE,
domicilié à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine) 22 avenue Charles de Gaulle,
en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

- Monsieur Richard ROSSIGNOL,
domicilié à MALAKOFF (Hauts de Seine) 2 Impasse Desgroux,
en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Michel FLEURY

